



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1277-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné greffier de la Ville de Contrecoeur :

QUE lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022 le conseil municipal a adopté le règlement 1277-2022 empruntant au plus 400 000 \$ pour financer des travaux de restauration à la Maison Lenoblet-Du Plessis.

QUE ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 janvier 2023.

QUE ledit règlement est disponible pour consultation à la mairie de Contrecoeur, 5000, route Marie-Victorin, Contrecoeur, durant les heures normales d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

FAIT ET DONNÉ À CONTRECŒUR, LE 25 JANVIER 2023.



THIERRY LARRIVÉE
DIRECTEUR GÉNÉRAL